

A decorative graphic of a musical staff with several notes, positioned to the left of the word 'shean'.

THE
shean
PIANO
COMPETITION

Edmonton, Alberta
le 15^{ième} – 17^{ième} mai

2014

Version française

HISTORIQUE

La création du **Concours Shean pour cordes et piano** a été rendue possible, en 1996, grâce à un don généreux de Ranald et Vera Shean à la Edmonton Community Foundation.

Ranald et Vera Shean étaient des musiciens et des professeurs très respectés à Edmonton. Les deux sont membres du **Cultural Hall of Fame d'Edmonton**. Ranald est décédé en 1997 et Vera en 2005.

Les cordes ont figuré d'abord dans le concours inaugural de 1996. Deux ans plus tard, le piano a fait son entrée.

Le concours s'adresse aux jeunes musiciens amateurs âgés entre **15 à 28 ans** qui sont citoyens canadiens qui étudient ici ou à l'étranger **OU**, qui sont non citoyens canadiens mais qui étudient au Canada pour un minimum de deux années scolaires.

Six demi-finalistes seront sélectionnés à partir des disques soumis. La demi-finale et la finale aura lieu à **Edmonton du 15 au 17 mai 2014** dans le Hall Muttart du Collège de l'Alberta de l'Université MacEwan.

LE GAGNANT DU CONCOURS

Le gagnant de ce concours de Piano Shean sera invité à faire une prestation avec l'Orchestre symphonique d'Edmonton à une date ultérieure.

LE JURY

Deux panels de jury distincts doivent présider le concours. Le premier évaluera les performances de la ronde préliminaire. Le deuxième entendra les participants en demi-finale et en finale.

PRIX

| | | | |
|---------------------------------------|--------|-----------------|--------|
| Première place | 8000\$ | Quatrième place | 3000\$ |
| Deuxième place | 5000\$ | Cinquième place | 2000\$ |
| Troisième place | 4000\$ | Sixième place | 2000\$ |
| Meilleure prestation de la pièce test | | | 1000\$ |



THE
shean
PIANO
COMPETITION

RÈGLEMENTS AU RÉPERTOIR

1. Ronde préliminaire: 55 minutes maximum

Vous devez soumettre 3 copies d'un disque: chaque disque DOIT inclure les éléments suivantes:

- A. Le premier mouvement d'un Concerto.
Note: Des extraits pertinents sont acceptés pour de longues ouvertures exécuté par l'orchestre tout entier.
- B. Un prélude et fugue de J.S. Bach de WTC 1 ou 2.
- C. Le premier mouvement d'une Sonate de Haydn, Mozart, Beethoven ou Clementi.
- D. Une performance romantique ou un ensemble de courtes pièces d'un compositeur romantique.

Disques Compacts

- 1. Les trois disques compacts doivent être de qualité professionnelle et DOIVENT être lus sur un lecteur de CD.
- 2. Le montage est interdit.
- 3. Les compositions enregistrées sur le disque DOIVENT être dans l'ordre donné dans la ronde préliminaire et le disque être identifié avec une étiquette qui indique les compositions et les mouvements.
- 4. Le disque DOIT être enregistré dans l'année qui précède l'échéancier du concours.
- 5. Les disques ne doivent contenir AUCUNE référence en lien avec l'identité de l'artiste.
- 6. Le refus de se conformer à ces règles peut entraîner une disqualification.

2. La ronde demi-finale: PREMIER JOUR: 55 minutes maximum; y compris tous les pauses, quittant la scène, et cætera...

DOIT contenir les performances suivantes:

- A. Une composition baroque OU classique.
- B. Une composition romantique OU impressionniste.
- C. Une composition virtuose publiée au 20^{ème} ou 21^{ème} siècle.
- D. **PIÈCE TEST:** «Alborada del gracioso» de *Miroirs* par Maurice Ravel.

Note: Des compositions de la ronde préliminaire NE PEUVANT PAS être répétées.

3. Ronde finale: DEUXIÈME JOUR

- A. La version complète du concerto choisi dans la ronde préliminaire.

CANDIDATURES

Les candidatures soumises DOIVENT INCLURENT les éléments suivants:

1. Un formulaire dûment complété.
2. Un chèque ou un mandat poste pour 200\$, payé à l'ordre du **Edmonton Kiwanis Music Festival**. Ce montant est non remboursable.
3. Trois disques qui contiennent chacun toutes les pièces du répertoire tel que demandé dans les **règlements préliminaire**.
4. **Une liste complète de votre programme de répertoire dans le même ordre qu'il est interprété.**
5. Une photocopie de votre certificat de naissance.
6. Un résumé **en anglais** de vos expériences professionnelles et personnelles d'environ **200 mots** en prose et qui peut être utilisé pour une publicité.
7. Une photographie glacée en couleur mesurant au moins 5x7 pouces et qui pourra être utilisée dans le programme. La photographie doit être clairement identifiée à l'endos.
8. Une déclaration signée par le technicien à l'enregistrement — incluant les coordonnées du technicien à l'enregistrement.



Edmonton
Community
Foundation



EDMONTON
SYMPHONY
ORCHESTRA

WILLIAM EDDINS
MUSIC DIRECTOR

ALBERTA COLLEGE
CONSERVATORY OF MUSIC



RÈGLEMENTS POUR LA CANDIDATURE

1. Aucun changement au répertoire ne sera autorisé.
2. L'ordre des candidats doit se faire par tirage au sort.
3. Des lieux de répétition seront disponibles sur le campus de l'Université MacEwan Alberta College.
4. Tous les concurrents auront 90 minutes de pratique au Hall Muttart, sur le campus de l'Université MacEwan Alberta College.
5. Toutes les candidatures, ce qui inclut aussi les disques, les frais d'inscription, le certificat de naissance et le formulaire d'inscription complété **DOIVENT ARRIVER** au bureau du concours **AU PLUS TARD le 9 décembre 2013**. Aucun délai **NE SERA** accordé à aucun participant.
6. Les gagnants du premier prix **NE SONT PAS** éligibles aux concours suivants.

Les candidatures complètes doivent être envoyées par courrier à l'adresse suivante:

Le Concours du piano Shean

302-2912 105A ST NW

Edmonton, Alberta, Canada T6J 4J4

À l'attention de:

Kent Sutherland, Assistant exécutif

Téléphone (780) 982-9916

Courriel sutherlandproductions@shaw.ca

Web www.sheancompetition.com

VOYAGE ET HÉBERGEMENT

Le transport aller et retour d'Edmonton et l'hébergement des participants et des accompagnateurs sont la responsabilité du participant.



R È G L E M E N T S

1. Le concours Shean est géré par le Comité Shean Trust et le directeur exécutif du Festival de musique Kiwanis d'Edmonton. Tous les changements apportés au concours seraient fait avant d'avertir les concurrents.
2. Les participants doivent être des musiciens amateurs âgés entre 15 et 28 ans. **L'âge du concurrent est déterminé à partir de le 1^{er} JANVIER de l'année de la RONDE PRÉLIMINAIRE.**
3. Les participants doivent résider au Canada, étudier au Canada ou à l'étranger; **OU** s'ils ne sont pas citoyens canadiens ils doivent étudier au Canada pour un minimum de deux ans.
4. Les participants doivent fournir leur propre accompagnateur et ils seront responsables de toutes les dépenses — les siennes et celles de son accompagnateur.
5. **Pour la ronde préliminaire**, la musique **DOIT** être sur le disque compact dans l'ordre suivant: i.e. concerto, Bach, sonate et performance romantique. **Lors de la ronde de demi-finale**, les participants peuvent choisir l'ordre des pièces, mais ils doivent soumettre au préalable l'ordre choisi du répertoire à interpréter, incluant la durée, le numéro BWV, le numéro d'Opus et les titres des mouvements lorsque c'est applicable.
6. **TOUTE** la musique dans les rondes demi-finale et finale doit être mémorisée.
7. Le refus de se soumettre complètement à tous les règlements du concours disqualifie complètement le participant.
8. En cas de maladie ou d'accident, prouvés par un certificat médical, une partie des frais encourus par le concours peuvent être remboursés.
9. Le jury se réserve le droit de **retirer n'importe QUEL prix.**
10. Les participants ne doivent avoir aucun lien avec les membres du jury, ni avoir étudié avec des membres du jury dans les deux années qui précèdent les dates du Concours — excluant les classes de maîtrise.
11. Pour toutes les étapes du concours, les décisions du jury sont finales et ne seront pas sujettes à des appels, des révisions ou des questions.
12. Le Concours Shean se réserve le droit de produire des enregistrements des rondes demi-finale et finale à des fins d'archives ou de promotion du Concours.
13. Les formulaires de candidature doivent être envoyés par la poste et non par courrier électronique. Les organisateurs n'assument aucune responsabilité pour toutes candidatures perdues dans le service postal.
14. Si un candidat n'est pas sélectionné pour la demi-finale, ses disques et sa photographie lui seront renvoyés.